



Envoyé en préfecture le 01/06/2022
Reçu en préfecture le 01/06/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 066-200087286-20220523-202228-DE

République Française
Département des Pyrénées-Orientales (66)
SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT
3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan
Siret : 200 087 286 00015

Décision du Président n° 2022.28

Demande de subventions

AIDE AU FINANCEMENT DE L ETUDE DE FINALISATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PAPI DE LA TET

VU l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT,

VU la délibération N°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président.

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

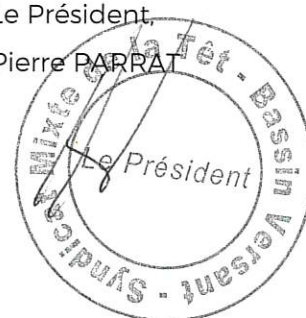
Décide de solliciter le concours de la Région et de l'Etat au financement de l'étude de finalisation du dossier de candidature de PAPI Têt, tel que précisé ci-dessous :

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
REGION	20%	20 000 €
ETAT	50%	50 000 €
TOTAL FINANCEMENTS		70 000 €
AUTOFINANCEMENT	30%	30 000 €
TOTAL OPERATION	100%	100 000 €

- s'engage à inscrire au budget , les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Perpignan, le 23/05/2022

Le Président,
Pierre PARRAT



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.